

CHUZELLES



INFORMATIONS

Nº 20

J U I N 1987



CHUZELLES

INFORMATIONS

N: 20

JULIAN

1987

NOT DU MAIRE	3
LA MAIRIE A VOTRE SERVICE	5
DEPART DE MADAME ROUX	9
BUDGET PRIMITIF	10
REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	16
BIBLIOTHEQUE	24
CHUZELLES, ANCIEN ET NOUVEAU	26
PERMIS DE CONSTRUIRE	34
MBIGE	36
SERVICES PUBLICS	37
PETE DES MERES	40
CONSCRITS	41
TRAVAUX COMMUNAUX	42
FLEURISSEMENT	43
VOIRIE	44
GERONTOLOGIE	47
ORDURES MENAGERES	50
URBANISME	51
REPAS DES ANCIENS	52
SOCIETE S.P.M.R.	53
TRANQUILLITE - SECURITE	54
ETAT CIVIL	56
DIVERS	59
PISCINE	60

-1-1-1-

LE MOT DU MAIRE

Le premier gros travail de l'année aura été la confection du Budget primitif 1987 .

Après les investissements importants de 1986, on pouvait s'attendre à un relèvement des taux des 4 taxes foncières, mais il n'en a rien été pour le plus grand bien du portefeuille des contribuables chuzellois. Nous subirons pourtant une légère augmentation du fait du relèvement des bases sur le plan national (4 % environ).

Dans la suite de ce bulletin, un tableau vous fera apparaître, pour chaque taxe appliquée dans la commune, la part perçue par la commune, le département, la région.

Née en 1986, l'école maternelle fonctionne bien et l'effectif est au complet pour la nouvelle rentrée de septembre 1987.

Une demande de subvention pour l'assainissement avait été formulée en 1985, puis renouvelée en 1986.

C'est avec grand plaisir que nous avons été informés qu'une subvention de 400 000 Francs nous

a été attribuée par le Conseil Général en 1987 pour la tranche d'assainissement intéressant le hameau du Verdier.

Cette année verra l'aménagement d'une partie du C.D. 36 (chemin départemental 36), le Département ayant à sa charge le tapis d'enrobé, la Commune les trottoirs et tuyautage pour l'écoulement des eaux pluviales. Une première subvention de 75 000 Francs nous est allouée par le Département.

Pour la Voirie communale, l'entretien revient toujours très cher, mais il est impératif.

Il est recommandé à tous de lire le Bulletin Municipal, car beaucoup de renseignements qui y sont mentionnés peuvent vous éviter déplacements et pertes de temps.

Ce bulletin vous arrivera au moment où vous penserez d'organiser vos congés qui, j'espère, vous permettront de bien vous reposer.

LA MAIRIE A VOTRE SERVICE

SECRETARIAT : ouvert :

le MARDI de 9 H à 12 H
le JEUDI de 9 H à 12 H
le VENDREDI de 17 H 30 à 19 H 30 .

PERMANENCES DES ELUS :

le MARDI : M. CARRET Pierre , 1er adjoint
ou Mme GARDAIS Michèle, adjointe .
le JEUDI : M. CHAINTREUIL Jean , Maire .
le VENDREDI : M. PLANTIER Joseph, adjoint
ou M. PARAULT Georges, adjoint.

OUVERTURE DU SECRETARIAT

PENDANT LES MOIS DE JUILLET ET AOUT

-O-O-O-

Pendant la période de congés (juillet et août)
le SECRETARIAT DE MAIRIE sera ouvert uniquement
aux jours et heures indiqués ci-dessous:

- Du 1er au 26 juillet :

- . le jeudi matin de 9 h à 12 h.
- . le vendredi après-midi de 14 h à 19 h.

- Du 27 juillet au 31 août :

- . le jeudi matin seulement de 9 h à 12 h
(permanence assurée pour les cas les plus urgents.)

DEMANDE de Carte nationale d'identité
ou de Passeport .

Renseignements demandés :

NOM (1) _____

ÉPOUSE-VEUVE _____

Prénoms _____

Né (e) le _____

à _____

Signalement (2) : Taille : _____ S.P. _____

Domicile _____

FRANÇAIS par (3) _____

PERE : Nom et prénoms (1) _____

_____ Né le _____

à _____ Nationalité _____

MERE : Nom de jeune fille et prénoms (1) _____

_____ Née le _____

à _____ Nationalité _____

État du demandeur : célibataire, marié (e), veuf (ve), divorcé (e) - (4)

A présenter : Livret de famille

A indiquer : couleur des yeux pour passeport.

A fournir :

2 photographies de face , sans coiffure,
sur fond neutre

1 timbre fiscal de 115 F pour carte identité
de 350 F pour passeport.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES :

Cette inscription est obligatoire pour tout
Français né avant le 1er mars 1969.

ATTENTION ! seules les demandes déposées avant
le 31 DECEMBRE 1987 donneront lieu à une inscription
permettant de voter en 1988 .

Les personnes non encore inscrites ayant une
attache dans la commune (attache résultant ,
- soit du domicile,
- soit de la résidence de plus de six mois,
- soit de l'inscription à l'une des quatre contri-
butions communales) sont invitées à se présenter
au secrétariat avant la date mentionnée.

ATTENTION ! aucune inscription n'a lieu d'office.

ASSISTANTE SOCIALE

Madame GUILLOUX , assistante sociale, recevra
le public en mairie de Chuzelles,
le premier jeudi de chaque mois , de 10 heures
à midi .

RECENSEMENT MILITAIRE

-O-O-O-

Pour vous faire recenser , si vous avez 17 ans entre le 1er avril et le 30 juin, présentez vous en JUILLET, muni de votre livret de famille, au secrétariat de mairie aux jours et heures d'ouverture.

Si vous avez 17 ans entre le 1er juillet et le 30 septembre, présentez vous en OCTOBRE .

Des travaux de remise en état du terrain de football étant en cours , jusqu'à nouvel ordre, il est formellement interdit à toute personne de pénétrer sur le stade.

DEPART DE MADAME ROUX

Madame ROUX, Directrice de l'Ecole Elémentaire, arrivée à CHUZELLES en septembre 1975, nous quitte.

Nous la remercions d'avoir, pendant ces douze années, donné à nos enfants de solides connaissances de base leur permettant d'affronter la 6ème dans de bonnes conditions.

Tout en regrettant son départ, nous lui souhaitons bonne installation dans le nouveau poste qu'elle a sollicité et obtenu et qui lui permet de se rapprocher de sa famille.

ECOLE

Les institutrices remercient vivement la Municipalité pour l'augmentation des crédits scolaires ainsi que pour les cadeaux offerts aux enfants lors de la cérémonie de la fête des Mères, jeux pour l'école maternelle, dictionnaires pour l'école primaire.

.....

BUDGET PRIMITIF 1987

Réuni le 23 Mars 1987, en présence de
Monsieur le Percepteur, le Conseil Municipal
établit comme suit, le budget prévisionnel
pour l'année 1987 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Denrées et fournitures	116 300
- Frais de personnel	605 000
- Impôts et taxes	3 700
- Travaux et services extérieurs	469 000
- Participations et contingents	479 440
- Allocation, subventions	20 000
- Frais de gestion générale	124 000
- Frais financiers	785 770
- Prélèvements pour dépenses d'investissement.	179 249
TOTAL	2 782 459

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Produits de l'exploitation	141 500
- Produits domaniaux	7 000
- Produits financiers	11 450
- Recouvrement subvention.	125 534
- Dotations reçues de l'Etat	965 443
- Impôts indirects	16 750
- Impôts autres que contributions ...	13 515
- Contributions directes	1501 267

10

TOTAL 2782 459

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- Remboursement d'emprunts	318 450
- Acquisition de biens	140 000
- Bâtiments communaux	50 000
- Autres travaux	307 795
- Assainissement	894 000
- Voirie	500 000
TOTAL	2 210 245

RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Excédent d'investissement reporté ...	740 446
- Subventions d'équipements	341 550
- Prélèvement sur recettes de fonc- tionnement	179 249
- Remboursement T.V.A.	240 000
- Produit taxe locale d'équipement ...	70 000
- Emprunt équipement courant	250 000
- Emprunt stade, cimetièrre, voirie ...	350 000
- T.V.A. électrification	39 000
TOTAL	2 210 245

11

Le budget 1987 est en hausse de 7,29 % sur celui de 1986. Les taux d'imposition restent égaux à ceux de l'exercice dernier. Il s'agit en fait d'une baisse, beaucoup de prestations ayant augmenté au cours de l'année écoulée.

Il faut se souvenir que l'Etat réévalue les bases d'imposition tous les ans. En conséquence, malgré l'égalité des taux communaux, certains pourront constater une légère augmentation de leurs impôts. Si vous jugez que l'écart d'imposition est, trop important, renseignez-vous auprès de votre centre des impôts, il n'est pas dû à vos élus municipaux.

Il est à noter l'inscription au budget primitif de l'excédent d'investissement 1986. Cette somme de 740 446 francs est le reliquat, depuis le budget 1985, de travaux programmés dans le chapitre assainissement et de nouveau affectés à ce même usage. La réalisation de cet équipement avait pris un retard important, ce qui ne facilite pas l'élaboration du budget. Lorsque ces travaux seront soldés, la commune aura déjà remboursé deux annuités d'emprunts.

Les équipements de sports et de loisirs sont financés par un emprunt et ils rendront service à nos associations. La dépense en vue de l'achat du terrain pour l'agrandissement du cimetière est pris sur les fonds communaux et ne se répercutera pas dans les prochains exercices.

La dépense de voirie, qui était réduite à une toute petite portion au précédent budget, a été rétablie à un niveau qui permettra d'entretenir correctement nos chemins.

Les participations aux charges intercommunales se trouvent augmentées surtout du fait que la dépense pour le service d'incendie doit être prévue à cet article.

Les charges d'électricité, d'eau et de gaz deviennent plus coûteuses une année après l'autre.

Les frais financiers sont peu modifiés du fait qu'aucun grand chantier n'a pu être programmé en 1986.

Notre budget ne nous permettant pas de réaliser des travaux importants, par le seul biais de l'autofinancement, il faudra être prudent dans les prochains investissements. Toutes les demandes faites au conseil municipal ne pourront être réalisées en même temps.

-o-o-o-o-o-o-o-o-

286,0	798,0	
000,0	247,00	
000,000	000,000	

SOMMES PAYEES PAR LES CONTRIBUABLES DE CHUZELLES

EN 1986

-0-0-0-

SOMMES perçues par	TAXE d'Habitation	TAXE foncier bâti
<u>la Commune</u> taux Produit	9 % 477.070	II,70 % 221.771
<u>le Département</u> taux Produit	5,13 % 271.938	8,53 % 161.695
<u>la Région</u> taux Produit	0,297 % 15.745	0,382 % 7.240
TOTAL	764.753	390.706

A DIVERSES COLLECTIVITES

TAXE foncier non bâti	TAXE professionnelle	TOTAL
58,44 % 229.669	15,60 % 298.788	1.227.298
28,29 % 111.152	7,10 % 123.059	667.844
1,46 % 5.731	0,402 % 6.972	36.386
346.552	429.519	1.931.528

Il faut ajouter à ces sommes, pour frais :

- de Chambre d'Agriculture 72 902 F
- de Chambre de Commerce et d'Industrie 7 330 F
- de Chambre de Métiers 12 057 F

DELIBERATIONS DU C. M.

REUNION DU C.M. DU 6.OI.1987

PARTICIPATION pour raccordement au réseau d'égout:

Les coûts sont ainsi fixés:

- I 600 F pour habitations existantes
- 8 000 F pour habitation individuelle nouvelle
- 80 % du coût prévisible des travaux conformes pour lotissements et immeubles collectifs.

CREATION D'UN TERRAIN DE SPORT:

Avant projet d'un montant de 200 000 Francs.

Demande de subvention D.G.E. 2 ème part.

DEMANDE DE MODIFICATION DU P.O.S. :

"Les Agriculteurs en difficulté" demandent une modification du P.O.S. en faveur de M. Bertrand, afin de permettre à ce dernier de déposer une demande d'autorisation de lotir.

Rejet de la demande par 13 voix sur 13 votants.

Rejet également de la demande présentée par Madame Bernard.

MIROIR AU CARREFOUR DU C.D. 36 ET DE LA V.C.5

Le C.M. confirme sa décision selon les directives de l'Equipement : - pose d'un miroir sur C.D.36

- pose d'un STOP sur l'aboutissant, V.C.5.

TAXE DE DEFRIQUEMENT A LA CARRIERE COMMUNALE:

Taxe à régulariser avant le 31.OI.1988. Fixée par les Domaines à 30 000 F. par hectare.

Le C.M. propose une participation de l'Entreprise concessionnaire de l'exploitation, à savoir l'Entreprise L. ROMET & Cie de Chuzelles.

PRIX DE L'EAU facturée au Syndicat Sports et Loisirs de la Sévenne: Le prix de l'eau au mètre cube consommé a été voté par les délégués des communes adhérentes. Il est donc difficile de désavouer ces derniers.

LOTISSEMENT FOLLTASSON: Le C.M. renouvelle son refus d'admettre des lots de moins de 1.000 m² pour la construction quelque soit la zone envisagée.

REUNION DU C.M. DU 2.O2.1987

POUVOIR AU MAIRE : Des requêtes ayant été présentées au Tribunal Administratif contestant le P.O.S., le Conseil donne pouvoir à son Maire pour représenter la commune en cette affaire, et signer toutes pièces utiles.

STATUTS DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE:

Le C.M. vote ces statuts.

DELEGUES DU C.M. AU SEIN DU COMITE D'ADMINISTRATION de la Bibliothèque municipale: sont élues:

- Monsieur CHAINTREUIL, Maire.
- Madame GARDAIS, adjoint au Maire
- Madame FRANCE Marcelle
- Madame MAILLEUR Jacqueline.

VENTE COUPE DE BOIS:

à la Sarl BERTVAL de St-Romain en Gal pour la somme de 8 520 F

PROFESSEURS DE MUSIQUE DE LYON: ne sont pas rémunérés. Vote d'une subvention de 4 359 F au Centre de Formation de Musiciens, Ecole Normale de Filles de LYON.

CARRIERE: Enquête publique pour extension du 29 mai au 29 juin 1987.

PHOTOCOPIE: prix de la photocopie porté à 1,50 F P.O.S. aucune dérogation au classement des terrains ne saurait être accordée.

FOURNITURES SCOLAIRES: allocation pour l'année 1987-1988, par élève inscrit, portée à 140 F.

ARROSAGE DU STADE: devis de 12 000 F pour installation d'une pompe, par M. TRUCHET, accepté.

TERRAIN D'ENTRAINEMENT POUR FOOTBALL: la demande de subvention a été rejetée. Les travaux seront malgré tout exécutés: coût 80 000 F.

REUNION DU C.M. DU 9.06.1987

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

AMENAGEMENT DU C.D.36: Coût de la première tranche: 868 555,24 F. Déduction faite de la participation du Cabinet FOLLIASSON, le C.M. vote un emprunt de 500 000 F

RECENSEMENT COMPLEMENTAIRE: pas envisagé pour cette année.

MATERIEL D'ARROSAGE: Devis de l'Entreprise LOOS de Charly, d'un montant de 11 314 F accepté.

JARDIN DE LA CURE: Le C.M. décide de reprendre le jardin de la cure abandonné et non cultivé. Le bâtiment du presbytère resterait au service du Comité paroissial.

SYNDICAT DE RAVAREIL: Le C.M. refuse la participation de 1 014 F pour un élève inscrit dans un établissement scolaire de ce Syndicat.

CLASSE DE TRISOMIQUES: demande de subvention pour création, décision reportée.

ACHAT D'UNE COUPE "CHUZELLES" POUR JEUX DE LA SEVENNE: accepté.

PROJET AUTOROUTE aux limites de Simandres: Monsieur FARAUULT annonce la création d'un comité de sauvegarde.

---o---o---o---o---o---o---o---o---

BIBLIOTHEQUE

La Bibliothèque, située dans le préfabriqué près du Mille-Club, a ouvert ses portes le 22 Avril dernier. Ouverte à tous les habitants de CHUZELLES, elle offre un large éventail de romans, policiers, documentaires, albums pour enfants, revues etc... pour tous les âges et pour tous les goûts.

Le tarif est le suivant :

Adultes : 30, 00 F

Enfants scolarisés à CHUZELLES : gratuit

Enfants non scolarisés à CHUZELLES, jusqu'à 16 ans : 10, 00 F

Par famille : 50, 00 F

Heures d'ouvertures :

Mercredi de 10 h à 12 h

Vendredi de 17h 30 à 19h 30

Afin de permettre aux CHUZELLOIS d'occuper agréablement les heures chaudes des mois à venir, la bibliothèque restera ouverte tout l'été.

Vous trouverez ci-dessous le règlement de cette nouvelle association.

REGLEMENT

La bibliothèque est ouverte à tous les habitants de CHUZELLES.

Inscription

- elle est individuelle, annuelle, renouvelable à la date de l'échéance
- elle est prise sur présentation d'une pièce justificative de l'adresse (telle que : quittance EDF, EAU, LOYER)
- pour les enfants (jusqu'à 16 ans) l'inscription est prise, soit en présence des parents, soit sur présentation d'une autorisation des parents.

Prêts

Ils ont lieu aux jours et heures d'ouverture de la Bibliothèque pour une durée de 3 semaines (passé ce délai, un rappel est adressé au lecteur, puis une amende de 2 F par volume pour la première semaine de retard et 5 F pour les semaines suivantes sera perçue auprès de ce lecteur.

Volumes prêtés :

- Adultes : 2 livres maximum
- Enfants : 2 livres maximum
- Tout prêt d'un ouvrage (non demandé par un autre lecteur) peut être prolongé de 15 jours à condition d'être rapporté à la bibliothèque à la date prévue.
- Certains volumes ne pourront être consultés que sur place.

Détérioration - Perte :

- Un ouvrage endommagé ou perdu sera remplacé par l'emprunteur ou remboursé à la Bibliothèque selon un prix établi par le Bureau qui tiendra compte de l'état du livre et de son ancienneté
- Certains ouvrages ne seront prêtés aux enfants ou aux adolescents qu'avec l'autorisation écrite des parents.
- POUR QUE LA BIBLIOTHEQUE FONCTIONNE A LA SATISFACTION DE TOUS, IL EST NECESSAIRE QUE CHACUN PRENNE LE PLUS GRAND SOIN DES LIVRES QU'IL EMPRUNTE
- Le Conseil d'Administration se réserve le droit de modifier le présent règlement et le fonctionnement de la bibliothèque après avis du Conseil Municipal

La bibliothèque sera donc ouverte le :

- mercredi de 10h à 12h et le vendredi de 17h30 à 19h 30 et pourra être ouverte exceptionnellement les jours de classe pour les enfants de l'école accompagnés de leurs maîtres.

CHUZELLES ANCIEN NOUVEAU

Oui, c'est bien le même hameau que nous vous présentons sur ces deux photocopies du Plan Cadastral de notre commune.

Sur la première, nous retrouvons un grand tènement sous le nom de maison DYVONNE, dont le propriétaire avait le titre de Comte de DYVONNE. A proximité de ce domaine, il existait la Chapelle de St-Maurice. A cette époque, CHUZELLES était divisée en deux paroisses, et St-Maurice était le centre d'activités communautaires et religieuses plus importantes que celle de St-Hippolyte qui est devenue de nos jours la seule église du village.

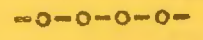
Nous vous donnons ci-après la photocopie du compte rendu de la cérémonie de bénédiction de cette chapelle qui s'est déroulée le 23 Août 1778 après avoir été remise en état. Ce bâtiment a aujourd'hui entièrement disparu ainsi que la cimetière qui se trouvait au nord de ce bâtiment.

La seule voie qui desservait le haut de ce quartier avait le nom de route de ST-SYMPHORIEN à CHUZELLES et rejoignait à l'est la grande route qui est devenue la N. 7 après avoir été appelée "route impériale". La départementale n° 36 n'a été ouverte que plus tard, et, elle apparaît sur la deuxième photocopie, sous l'appellation de route de CHASSE à VAULX-MILIEU.

Benediction de l'église de St Maurice.

Le 23 aout 1778 et le ~~24~~ quatrième dimanche d'aout mes
en vertu du pouvoir qui m'en a été donné par Mgr. Jean Georges
le Prince de Soubise, archevêque de vienne, j'ai beni solennellement
et avant la messe de paroisse cette église par le vocable de St Maurice
de chuzelle comme aussi j'ai exhorté le P. sacrement et donné la
benediction a l'issue de la grand messe et de vêpres. ladite église ayant été
diuement réparé et remis en bon état. Dont elle avoit grand besoin, en présence
des deux paroisses de chuzelle et notamment en présence de nombreux
seigneurs, nobles, fermiers, des habitants, bonis chevaliers de St Louis.
bonis bourgeois. Les vicaires s'ambroise curé.

En moins de deux siècles, ce hameau a beaucoup
changé, aussi bien d'aspect que d'activités. Qu'en sera-t-il
dans quelques années, avec l'urbanisation galopante et les
moyens matériels tellement importants que l'on peut modi-
fier une partie du village à une cadence qui dépasse par-
fois les humains que nous sommes ?



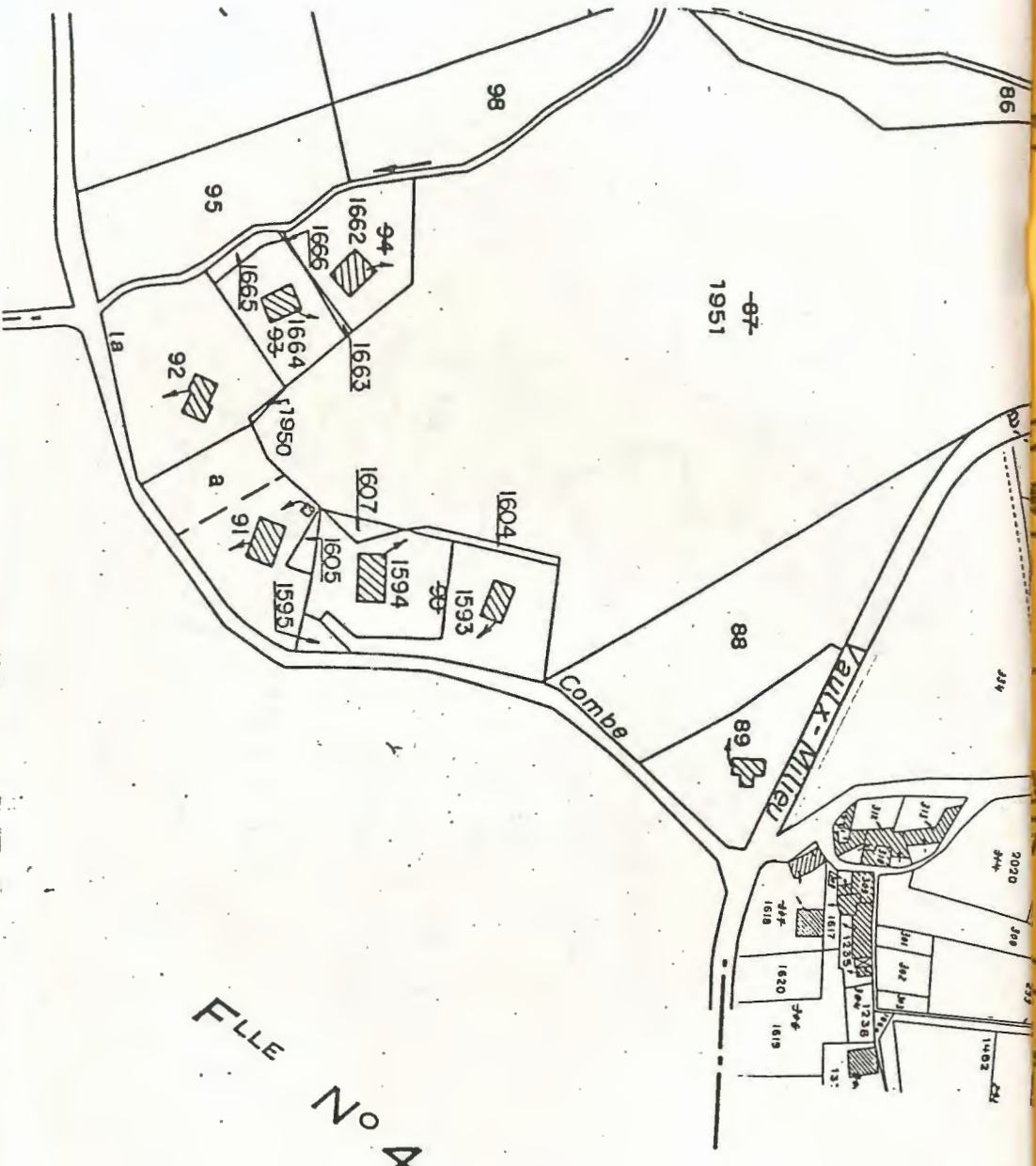


Moulin de la Roche

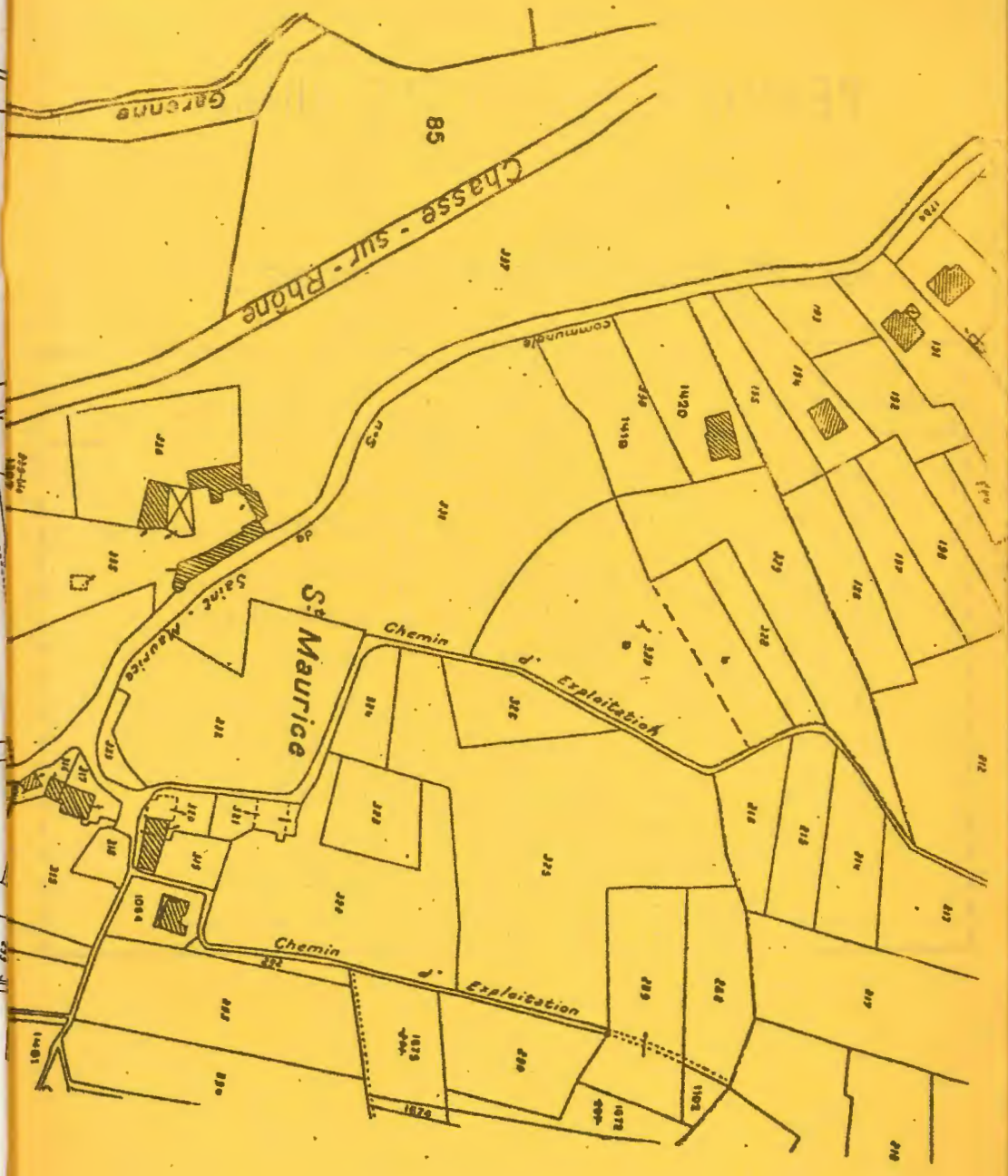
Chapelle
St Martin

Chapelle
St Maurice

le village de la Roche



FILE No 4



PERMIS DE CONSTRUIRE

LISTE DES PERMIS DE CONSTRUIRE DEPOSES DEPUIS

N° D'ENREGISTREMENT	DATE DE DEPOT DE LA DEMANDE	NOM - PRENOM DU DEMANDEUR
V1-020	16-12-86	TRAVAILLOUX Max
V1-021	23-12-86	BOURGUIGNON Jean-Yves
V 1001	27-01-87	MALTEZ Jean
V 1002	17-02-87	CABANNE Roger
V 1003	19-02-87	FOURNIER Maurice
V 1004	31-03-87	DELPORTE Marc
v 1005	02-04-87	SIMON André
v 1006	09-04-87	MARTIN Yves
v 1007	07-05-87	CARRET Marie-Thérèse
v 1008	19-05-87	MASCRÉ Denis
v 1009	27-05-87	CHIRAT Raymond

LA DERNIERE EDITION DE NOTRE BULLETIN

LIEU-DIT	NATURE DE LA CONSTRUCTION	DATE DU PERMIS
ST-MAURICE	Addition construction et modification	16-02-87
LE RIVAL	Maison individuelle	05-02-87
PAUPHILE	Garage	20-03-87
ST-MAXIME	Maison individuelle	25-03-87
LE RIVAL	Maison individuelle	18-06-87
PAUPHILE	Addition construction	02-06-87
THIERS	Maison individuelle	27-05-87
LES MARTINIERES	Addition construction	02-06-87
LES MARTINIERES	Addition construction	
THIERS	Maison individuelle	
LES SENPAIZIERES	Maison individuelle	

neige

Cet hiver encore, la neige a posé quelques petits problèmes aux usagers de la route. Pour y remédier, nous avons sollicité une fois de plus les bons services de plusieurs propriétaires de tracteurs équipés d'une lame et le travail de déneigement a nécessité environ 40 heures de travail.

Pour équiper les lames dont le métal s'use très vite sur la route, la commune a dû acheter des bandes de caoutchouc spécial. On ne pouvait en effet laisser supporter les frais à ceux qui, faisant preuve de bonne volonté, mettaient leur matériel et leur temps au service de tous.

Quant au gravillonnage, il a été effectué par les deux cantonniers avec l'aide de l'Entreprise SIMON. Vingt tonnes de "gravette" ont été répandues à la pelle sur certains secteurs dangereux.

Remercions encore ceux qui, très tôt le matin et par tous les temps, font le nécessaire pour que vous puissiez vous déplacer dans les meilleures conditions possibles.

SERVICES PUBLICS

SERVICES

- S. N. C. F. : Gare de VIENNE - Réservation voyageurs
74 - 85 - 03 - 17
Gare d'ESTRESSIN : 74 - 85 - 10 - 78
- POLICE : Gendarmerie d'ESTRESSIN, 59 montée Bon accueil à
VIENNE - Tél : 74 - 85 - 00 - 17
- SAPEURS-POMPIERS : Avenue Marcellin Berthelot à VIENNE
Tél : 74 - 31 - 61 - 18 ou 18
- E. D. F. : Rue denfert rochereau à VIENNE
Tél : 74 - 53 - 47 - 50
Dépannage : Tél : 74 - 53 - 00 - 92
- SERVICE DES EAUX (S. D. E. I.) : 5, Rue Peyssonneau à VIENNE
Tél : 74 - 85 - 16 - 18
- POSTES ET TELECOMMUNICATIONS : Cours Brillier à VIENNE
- PISCINE INTERCOMMUNALE DE VILLETTE-DE-VIENNE :
Tél : 74 - 57 - 96 - 45

SERVICES MEDICAUX ET HOSPITALIERS

- CENTRE ANTI-POISONS : Hôpital E. HERRIOT à LYON
Tél : 78 - 54 - 14 - 14
- S. M. U. R. : Tél : 74 - 85 - 85 - 40
- HOPITAL DE VIENNE : Tél : 74-31-33-33
- MEDECINS : Dr SARDY Tél domicile (CHUZELLES) : 74 - 57 - 92 - 82
Dr DESTORS Tél domicile (VILLETTE-DE-VIENNE) :
74 - 57 - 97 - 39
- CABINET MEDICAL à VILLETTE-DE-VIENNE : Tél :
74 - 57 - 94 - 02
- Dr MICHALON (SEYSSUEL) : Tél : 74 - 85 - 85 - 93
- PHARMACIE : REYMOND (VILLETTE-DE-VIENNE) : Tél :
74 - 57 - 99 - 21

CABINET DENTAIRE : CASANOVAS Daniel (VILLETTE-DE-VIENNE)
(ancienne école enfantine)
Tél : 74 - 57 - 99 - 49

INFIRMIER : LEGIARDI Gérard (SEYSSUEL)
Tél : 74 - 85 - 72 - 73

ADMINISTRATIONS

SOUS-PREFECTURE DE VIENNE : Boulevard Eugène Arnaud à VIENNE
Tél : 74 - 53 - 26 - 25

HOTEL DES IMPOTS : 12, rue Jean Moulin à VIENNE
Tél : 74 - 53 - 32 - 12

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT (Antenne de VIENNE)
Tél : 74 - 85 - 12 - 80 9, rue Victor Faugier

PERCEPTION DE VIENNE-BANLIEUE : Place st-Pierre à VIENNE
Tél : 74 - 85 - 15 - 28

MAIRIE DE CHUZELLES : Tél : 74 - 57 - 90 - 97

MAIRE : M. CHAINTREUIL Jean à Pauphile
Tél : 74 - 85 - 33 - 64

1er ADJOINT : M. CARRET Pierre Les Martinières
Tél : 74 - 57 - 90 - 64

2e ADJOINT : M. PLANTIER Joseph à Pauphile
Tél : 74 - 85 - 83 - 36

3e ADJOINT : M. FARAUULT Georges à Montferrat
Tél : 74 - 57 - 91 - 73

4e ADJOINT : Mme GARDAIS Michèle Le Verdier
Tél : 74 - 57 - 91 - 66

SECRETARE DE MAIRIE : M. JANET André Le Village
Tél : 74 - 57 - 91 - 51

ENSEIGNEMENT OU SERVICES S'Y RATTACHANT

ECOLE PUBLIQUE DE CHUZELLES : Tél : 74 - 50 - 90 - 76

DIRECTRICE :

DIRECTRICE ECOLE MATERNELLE : Mme COLLET : 74-57-06-30

CANTINE SCOLAIRE MUNICIPALE : Présidente : Mme GARDAIS
le Verdier Tél : 74 - 57 - 91 - 66

SOU DES ECOLES : Présidente : Mme RODRIGUEZ le Verdier
Tél : 74 - 57 - 02 - 03

ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES (Ecole publique) : Mme VIALON
la Combe

C. E. S. de VIENNE-SEYSSUEL : Montée bon accueil à SEYSSUEL
Tél : 74 - 85 - 39 - 54

TRANSPORTS SCOLAIRES DU SECOND DEGRE : CARS FAURE à VALENCIN
Tél : 78 - 96 - 11 - 44
Bureau de VIENNE : 74 - 53 - 22 - 90

-c-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

SERVICE RELIGIEUX : Cure de TERNAY : Tél : 72 - 24 - 62 - 09

=====

Cérémonie de la fête des Mères

C'est par un beau Dimanche de Mai que les Chuzellois se sont rendus au Mille Club, à l'occasion de la Fête des Mères.

Celles ci furent très agréablement accueillies par des enfants, offrant à chacune une branchette joliment fleurie qu'ils avaient confectionnée sous l'oeil attentif de membres de l'Association familiale.

Monsieur le Maire dans son discours rendit hommage à toutes les mamans et offrit aux enfants des écoles, en récompense de leurs bien beaux dessins, jeux éducatifs et dictionnaires.

Madame GUITOU, Présidente de l'Association Familiale, souhaita, elle aussi, une bonne fête aux mamans.

A la fin de cette cérémonie, un bon petit vin blanc, des jus de fruits, de délicieuses brioches, le tout offert par la Municipalité, firent le régal des petits ... et des grands.

CONSCRITS

La vogue s'en est allée

LA FETE AU VILLAGE AVEC NOS CONSCRITS

Cette année encore, nos conscrits étaient au rendez-vous pour organiser la vogue annuelle de l'Ascension.

Les manèges de M. LOURDIN attiraient petits et grands, et les Chuzellois avaient le plaisir d'accueillir les sympathiques et joyeux classards pour la traditionnelle brioche. Le petit air d'accordéon qui accompagnait la distribution était bien agréable à entendre.

En raison de la Fête des Mères, nos jeunes avaient été dans l'obligation de fixer au jeudi le vin d'honneur offert à la population, réunion amicale des jeunes et des moins jeunes, fort appréciée de tous.

En somme, du Jeudi au Dimanche soir, malgré les caprices du temps, la fête a battu son plein et la pluie a bien voulu épargner le bal du Samedi soir qui s'est déroulé dans une très bonne ambiance sur le parking du Mille Club.

Bravo les jeunes et vive la vogue !

TRAVAUX COMMUNAUX

STADE:

En raison de l'augmentation du prix de l'eau au mètre cube, plusieurs modes d'arrosage de la pelouse du stade ont été envisagées. Après étude, la solution retenue a été celle du puits avec pompe immergée. Le puits est creusé, la pompe immergée et, en complément, un arroseur à déplacement automatique est installé.

Afin de ménager la pelouse du stade, un terrain d'entraînement en stabilisé, avec éclairage, est en cours d'aménagement à l'ouest du terrain existant. (poteaux et projecteurs sont récupérés sur l'ancien stade)

JEUX DE BOULES:

Le 8 mai, l'A.B.C. a inauguré les 6 jeux de boules en sable concassé aménagés sur la plate-forme du parking, devant les vestiaires.

VESTIAIRES :

Ils viennent d'être peints. La commune a fourni la peinture, les travaux ont été effectués par les membres du Football-Club.

BIBLIOTHEQUE:

Mise en place d'un portillon pour accès à la Bibliothèque.

PLACE DE LA MAIRIE:remplacement du grillage.

FLEURISSEMENT DE LA FRANCE

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Comme chaque année, la commune a reconduit son inscription au concours départemental.

Deux concurrents par catégorie seront retenus pour le département.

Pour les nouveaux concurrents, les inscriptions seront reçues en mairie jusqu'au 15 Juillet, (bonne réussite à tous).

VOIRIE

Travaux respectivement effectués ou en cours par les Entreprises ci-dessous :

1 - Entreprise DUMAS

V.C. n° 1 (chemin des Martinières) : reprofilage en enrobé à chaud sur 400 m

V.C. n° 1 : revêtement en STYRELE sur 1 100 m.

Ce nouveau type de revêtement ayant donné satisfaction aux essais dans deux communes voisines (absence de rejet de gravier, meilleure adhérence par temps de pluie) a été adopté dans le cadre du SIVOM.

2 - Entreprise ROMET

V.C. n° 3A (chemin des Alagnières) : pose de tuyaux ϕ 500 et remise en forme de la chaussée sur 200 m.

Croisement V.C. n°1-C.D.123 A, pose de tuyaux ϕ 500

3 - Entreprise SIMON

V.C. n° 3 : élargissement entre la Devillière et Saint-Maxime (travaux effectués dans de bonnes conditions consécutivement à la consultation des propriétaires riverains par la municipalité)

4 - Entreprise SACER

V.C. n° 1 sur 180m et V.C. n° 5 B (chemin de la Grange Neuve) sur 250 m : réfection, remise

en forme et cylindrage avec bi-couche et soufflage.

V.C. N° 3 et n° 3 A : cylindrage avec bi-couche et soufflage.

5 - Entreprise DUMONT

Curage de fossés aux Serpaizières et au Verdier.

6 - Tracteur SIVOM

Une semaine : délimitation dans différents secteurs de la commune.

Premier passage pour le fauchage de bordures

7 - Employés municipaux

Pour l'entretien général et permanent de nos voies communales, 20 tonnes d'enrobé à froid ont été employées.

Nota : pour assurer une bonne tenue de cet enrobé l'hiver et empêcher la pénétration de l'eau, il est fait appel à l'Entreprise DUMAS qui fait des emplois (goudron recouvert de gravette)

STOPS ET MIROIRS

En accord avec l'Ingénieur T.P.E. et suite à un arrêté municipal, un stop a été posé sur la voie communale n° 5 à St-Maurice. Deux miroirs ont été placés, l'un au carrefour CD 36 et V. C. n° 5, l'autre à celui du chemin des Martinières et du CD 123.

Nous attirons l'attention des usagers sur le fait que les miroirs ne sauraient dispenser des mesures élémentaires de prudence et de sécurité notamment quant à l'appréciation des distances. C'est pourquoi le conducteur arrêté au stop doit impérativement attendre le passage du véhicule qu'il aperçoit dans le miroir pour amorcer lui-même la traversée de la route.

AMENAGEMENT DU CD 36

La Direction Départementale de l'Équipement a prévu l'aménagement du CD 36 entre St-Maurice

Le Département prendra financièrement en charge une partie des travaux d'élargissement et la totalité de la réfection de la chaussée.

La commune supportera les dépenses occasionnées par la pose des tuyaux pour les eaux pluviales et par la construction de trottoirs.

Ces travaux seront étalés sur 5 ans et répartis en ~~trois~~ premières débutant cette année.

GERONTOLOGIE

S I V O M

(Syndicat à Vocation Multiple des Cantons de Vienne)

COMMISSION GERONTOLOGIE

16 communes, dont CHUZELLES, sont représentées dans la Commission Gérologie.

Cette Commission a pour but d'aider les personnes âgées vivant seules. Une de ses premières actions a été de permettre aux personnes âgées, malades, handicapés physiques etc... de pouvoir demander un secours en urgence. Pour cela, un système de TELE-ALARME a été retenu :

DESCRIPTION DE LA TELE-ALARME

. Schématiquement ce système électronique comporte :

UN EMETTEUR en 2 parties :

- 1/ Un boîtier programmé placé sous l'appareil téléphonique,
- 2/ Un médaillon-émetteur porté comme un bijou autour du cou qui assure à la personne une certaine autonomie par rapport au poste téléphonique.

AU P.C. DES SAPEURS-POMPIERS DE VIENNE :

UN RECEPTEUR

Alarme - Affichage - Imprimante.

FONCTIONNEMENT DE LA TELE-ALARME :

- 1 - En cas de nécessité, la personne âgée appuie sur son médaillon.
- 2 - L'alarme retentit chez les Pompiers de Vienne - l'appareil affiche le N° du dossier de la personne et simultanément ce n° sort sur l'imprimante.
- 3 - Cas de Vienne et des communes relevant de Vienne en matière d'intervention : (Chuzelles fait partie de ce cas)

Le Pompier de garde accède à un dossier :

Enveloppe bulle cachetée sur laquelle sont inscrits :

- . le n° du dossier,
- . le nom de la personne,
- . le n° de téléphone.

IMMEDIATEMENT, il téléphone à la personne

DEUX CAS DE FIGURE

La personne **REPOND**
↓
elle exprime ses besoins.

La personne ne répond pas
↓

le Pompier décachète
l'enveloppe,

Compulse le dossier,
ENVOIE LES SECOURS

Bien entendu, pour bénéficier de ce système, la constitution d'un dossier est nécessaire.

Tous les renseignements à ce sujet peuvent vous être donnés à la Mairie de Chuzelles.

Actuellement, à Vienne, huit personnes âgées bénéficient de la TELE-ALARME mise en place par le C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale). Cinq autres devraient être équipées cette année.

Si le C.C.A.S. se charge du matériel, une location mensuelle entre 50 et 75 F est demandée. Le montant de cette location est fixé selon les ressources de la personne âgée.

ORDURES MÉNAGÈRES

S. Y. V. R. O. M.

Le Syndicat de Vienne et sa Région pour les Ordures Ménagères, dont la décharge est située à Saint-Alban, a pris la décision suivante :

La tarification des dépôts, qui jusqu'à présent se faisait au volume déposé, sera calculée au poids et ceci à compter du 1er juillet 1987.

En effet, certain collecteur broyait et compactait les ordures ménagères ce qui lui permettait le ramassage dans quelques communes supplémentaires non adhérentes au syndicat. Il avait droit à 400 m³ par semaine.

Le volume disponible de la décharge est d'environ 1 700 000 m³. A raison de 80 000 m³ par an, dont 40 000 m³ d'inertes, l'espérance d'utilisation de ST-ALBAN est donc d'une vingtaine d'années.

L'achat d'une bascule est nécessaire, coût prévisionnel de : 350 000 F.

Les travaux de déviation du Malacombe par le haut du site, effectués par l'entreprise ROMET-BONNARD de Chuzelles sont terminés. La tranche de travaux pour l'aménagement de la décharge est faite, elle comprenait :

- A/ La protection contre l'incendie,
 - B/ La déviation du ruisseau Malacombe,
 - C/ La réfection de la voie d'accès.
-

URBANISME

Réflexions après la modification du P.O.S. :

- Créer des zones constructibles, sans pour autant supprimer le caractère rural de notre commune et sa vocation agricole, cela est possible à Chuzelles à condition de se soumettre à des contraintes et de ne pas tenir compte d'intérêts particuliers.

- Le P.O.S., tel qu'il vient d'être modifié dans notre commune, laisse à penser que, dans l'avenir, des zones seront encore à modifier. Il serait souhaitable de tracer autour du village un périmètre qui pourrait, si besoin est, s'agrandir au cours des ans et délimiterait les nouvelles zones constructibles. Cette méthode permettrait d'utiliser au maximum les infrastructures existantes (tout à l'égout, électricité, voies de communication etc...) ceci pour un moindre coût pour la commune. De plus, le village étant regroupé, il en résulterait une plus grande solidarité entre les habitants et la possibilité d'une meilleure défense des intérêts collectifs.



LE REPAS DES ANCIENS

Le Dimanche 1er Mars, la Municipalité offrait un repas aux Anciens de la Commune. C'était là une bonne occasion de se retrouver entre amis pour quelques agréables heures de détente et... de se régaler !

Le traiteur chuzellois, M. Yvon Declerck, avait transformé le Mille-Club en coquette salle de restaurant dans laquelle régnait un petit air de fête.

Apéritif d'abord, accompagné d'amuse-gueules variés, si délicieux et si gentiment servis qu'on ne pouvait pas résister à la tentation.

Et l'on s'installa pour déguster successivement les succulents avocats aux crevettes, la lotte au pistil de safran, le pintadon rôti entouré de champignons pour terminer par l'apprécié soufflé au whisky suivi d'un champagne frappé à point.

M. le Maire disait sa satisfaction de voir les Anciens réunis en ce jour, adressait ses souhaits de bonne santé à ceux que la maladie ou l'âge avait retenus à la maison et avait une pensée pour les disparus et leurs familles.

Madame la Présidente du Club des Anciens remerciait la Municipalité et les Conseillers dont la présence à ce repas, pour beaucoup en compagnie de leurs épouses, était ressentie par les Anciens comme un témoignage d'amitié.

Une amicale ovation saluait la doyenne, Madame COLLION, dont bien des jeunes envient la forme !

Puis c'était le moment des bonnes histoires et des chansons dans une ambiance de franche gaieté.

En somme, un bon repas suivi d'heures bien agréables.

societe , SPMR

INFORMATION

SOCIETE DU PIPE-LINE MEDITERRANEE RHONE

Le représentant de la Société SPMR a pris contact avec Messieurs les Maires des quatre communes concernées : LUZINAY, SERPAIZE, VILLETTE, CHUZELLES et les a informés de la présence fréquente de quelques chasseurs indéliçats à l'intérieur de l'enceinte du dépôt pétrolier (grillage coupé à la pince coupante pour poursuivre et chasser le gibier).

Suivant les termes d'une lettre adressée à M. le Maire de CHUZELLES, en date du 07.01.1987, M. le Maire de VILLETTE relate le grave problème de sécurité qui se pose : que se passera-t'il si une de ces personnes fume ou tire un coup de fusil à proximité des cuves, en plus du fait de s'introduire illégalement dans un domaine privé, zone douanière de surplus, dans lequel "tout acte de chasse est donc formellement interdit".

M. le Maire de VILLETTE a proposé une réunion avec la Direction de la SPMR, les Services de l'Inspection Douanière, la Gendarmerie, les Présidents des Sociétés de Chasse concernées et les Maires des communes, réunion qui s'est déroulée le 29.01.1987 à la Mairie de VILLETTE afin de définir les moyens d'actions qui seront employés pour que cessent ces états de fait.

ETAT CIVIL

M A R I A G E S

-o-o-o-

BOIT

Christophe Raymond Sylvain

&

CHAUDESAIGUES

Isabelle Bernadette
Jeannine

13 juin.

COLUCCI

Dominique

&

SIMIAN

Dominique Marie-Pierre
Bernadette

20 juin.

CHARAUDEAU

Yvan Elie Marcel Henri

&

POLADIAN

Corinne

27 juin.

N A I S S A N C E S

-o-o-o-

AUGUSTE

Julien

né le 2 janvier à Vienne - 38

CAMUZET

Sophie Colette Roselyne

née le 24 janvier à Vénissieux - 69

JANIN

Pierre Mikael

né le 29 janvier à Vienne - 38

NAKACHE

Anthony Frédéric Florian

né le 29 janvier à Sainte-Colombe - 69

SPERONE

Romain Hervé

né le 22 février à Lyon 3° - 69

BOURGUIGNON

Eve Micheline

née le 12 avril à Lyon 4° - 69

DUMAS

Sandrine

née le 21 avril à Lyon 3° - 69

GOURNAY

Jessica Chrestiane Monique

née le 11 mars à Vénissieux - 69

HYVERNAT

Geoffroy Paul

né le 07.06.1987 à Vienne - 38

THIBAUDIER

Diane né le 15.06.1987 à Lyon, 69

D E C E S

-0-0-

SEUX

Jean Maurice
décédé le 28 décembre 1986 à Vienne - 38
à l'âge de 89 ans.

EZES

Joseph Félix
décédé le 13 janvier à Lyon 8° - 69
à l'âge de 64 ans .

FRANCAIS

Marie Louise , veuve MARTEL
décédée le 6 mars à Givors - 69
à l'âge de 89 ans.

PARRA

Cruz Silvestra , veuve MEJIAS
décédée le 6 mars à Chuzelles 38
à l'âge de 81 ans .

GUILLOT

Emilie Baptistine , veuve BREUIL
décédée le 28 mars à Chuzelles - 38
à l'âge de 86 ans .

GONNET

Maria Alice , veuve COLLET
décédée le 31 mai à Chuzelles
à l'âge de 78 ans.

PATAY

Robert
décédé le 12 juin à Lyon - 69
à l'âge de 40 ans.

DIVERS

Des dégradations très importantes, entraînant des réparations onéreuses ont été commises à plusieurs reprises dans les W.C. de la place publique.

Il est rappelé aux parents qu'ils sont responsables des agissements de leurs enfants , même adolescents, et que des poursuites pourraient être engagées à leur encontre si des faits semblables se reproduisaient.

LISTES PREPARATOIRES DU JURY CRIMINEL

Ont été tirés au sort pour figurer éventuellement sur la liste annuelle du jury criminel établie au titre de l'année 1968, les noms de :

Mme CACHE épouse GERIT Yvonne à Thiers
Mme VENTURA épouse NAVARRO Marie-Louise
Mme FREDERIC Françoise Marie

: piscine :

Pendant la période d'été - LUNDI 11h à 20h
MARDI 11h à 20h
MERCREDI 11h à 20h
JEUDI 11h à 21h
VENDREDI 11h à 22h
SAMEDI 11h à 19h30
DIMANCHE 10h à 19h30

TARIFS

Adultes : 10 francs - Carte pour 10 entrées : 80 f
Enfants : 7,50 francs - carte pour 10 entrées : 55 f

SAUNA

HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC : Tous les jours sur rendez-vous

de 9h00 à 11h00

de 14h00 à 19h00

TARIFS : Ticket : 22 francs la demi-heure

Cartes : 110 francs pour 6 entrées

SOLARIUM (UVA-ULTRAVIOLET)

HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC : Tous les jours sur rendez-vous

de 9h00 à 11h00

de 14h00 à 19h00

TARIFS : le jeton : 30 francs

la carte : 250 francs pour 10 entrées

Bulletin: tiré à 550 exemplaires
et distribué gratuitement dans chaque
foyer de Chuzelles

DEPOT LEGAL

JUIN 1987

--o--